

**ENQUÊTE  
PREPARATION DU PLAN RELATIF AUX TRAVAILLEURS  
INDEPENDANTS  
TENDANCES**

La CGAD et ses confédérations ont lancé une enquête auprès des entreprises afin de recueillir leur avis sur l'amélioration du statut de travailleur indépendant. Les chefs d'entreprise, travailleurs indépendants, étaient avant tout visés par cette enquête ce qui explique le nombre de répondants.

366 entreprises ont répondu à cette enquête. Au regard du nombre de réponses et de leur répartition par profession, l'analyse des réponses donne donc des **tendances** sur les questions posées.

Ainsi :

- **Les travailleurs indépendants qui ont répondu à l'enquête sont avant tout constitués en SARL pour 43% d'entre eux, en entreprise individuelle pour 26% et en EURL pour 15%.**
- **Le choix du statut de travailleur non salarié est effectué sur les conseils de l'expert-comptable pour 48% des répondants. Pour 48%, il s'agit d'un statut choisi volontairement pour sa simplicité au quotidien (18% des répondants), l'évidence (« la question ne s'est pas posée » : 19%) et la volonté de ne pas être salarié (11%). Près des 3/4 des répondants (72%) ne regrettent pas leur choix de TNS.**
- **Pour 58% des entreprises, le conjoint travaille dans l'entreprise. Cependant même si le chef d'entreprise est TNS, le conjoint travaillant dans l'entreprise ne l'est pas nécessairement puisqu'il est :**
  - **salarié pour 46% des répondants,**

- **conjoint associé pour 27% des répondants,**
- **conjoint collaborateur pour 24% des répondants,**
- **sans statut pour 3% des répondants**

**Le statut de conjoint salarié est devenu le statut prépondérant lorsque le conjoint travaille dans l'entreprise.**

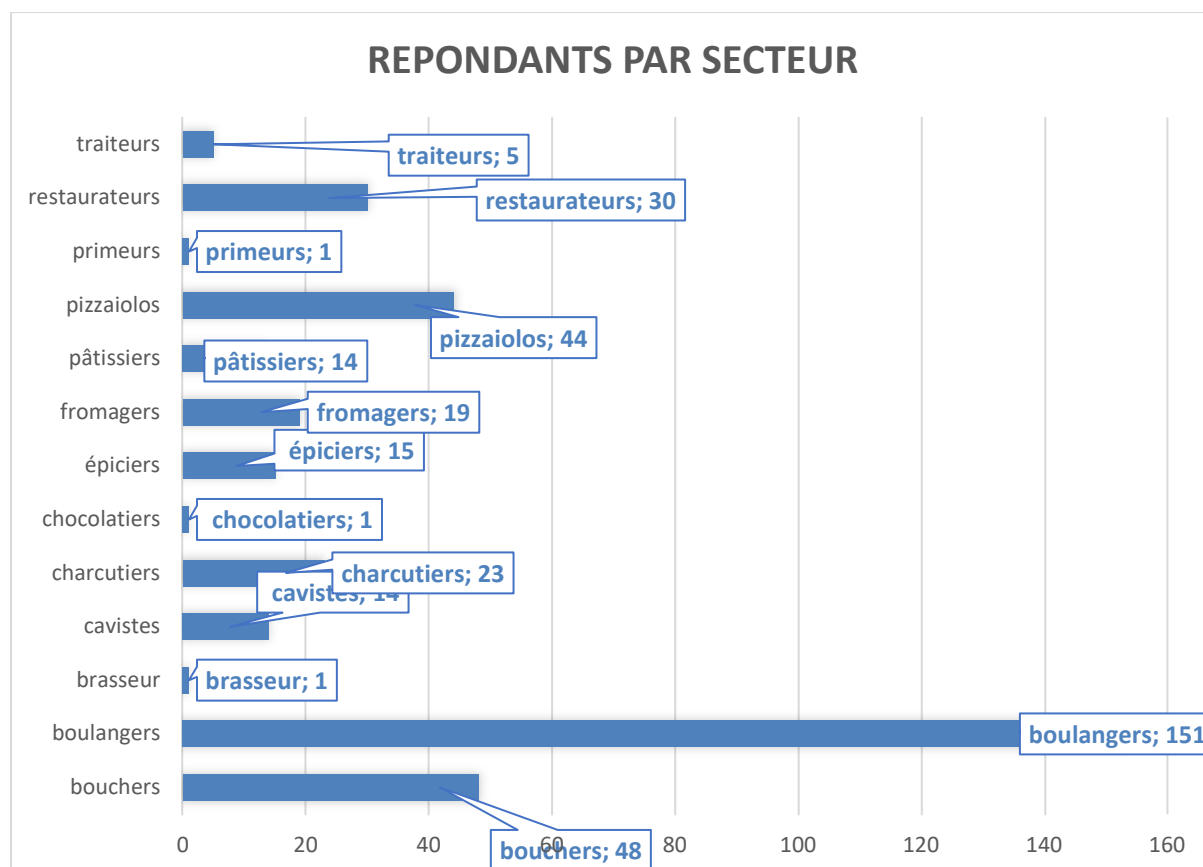
- **Seulement 60% des chefs d'entreprise TNS savent qu'ils ont droit à des indemnités journalières maladie au bout du 4<sup>ème</sup> jour d'arrêt. Même si le montant des indemnités leur apparaît faible ils ne souhaitent pas pour 59% d'entre eux qu'une cotisation supplémentaire soit mise en place.**
- **49% des entreprises ont pris une assurance volontaire (accident du travail maladie professionnelle) ATMP. Le taux de satisfaction atteint 82% pour ceux ayant contracté ce type d'assurance.**
- **Seulement 10% des TNS ont pris une assurance perte d'emploi (GSC). 57% des TNS ayant répondu à l'enquête ne connaissent pas la GSC et ce dispositif apparaît trop cher pour 43% des répondants.**
- **Les TNS sont très favorables à l'insaisissabilité automatique de la résidence principale et d'un bien immobilier supplémentaire ainsi qu'à la reconnaissance du statut de l'entreprise individuelle pour pouvoir bénéficier d'aides régionales.**

## Table des matières

<b>Profils des travailleurs indépendants ayant répondu</b> .....	4
Entreprises par secteur .....	4
Entreprises par région .....	4
Forme des entreprises.....	5
Salariés .....	6
<b>Statut de TNS</b> .....	6
Choix du statut.....	6
Conjoint.....	7
<b>Protection sociale du TNS</b> .....	7
Indemnités journalières maladie .....	7
Accidents du travail - Maladies professionnelles .....	8
Perte d'emplois .....	9
<b>Propositions d'amélioration</b> .....	10

## Profils des travailleurs indépendants ayant répondu

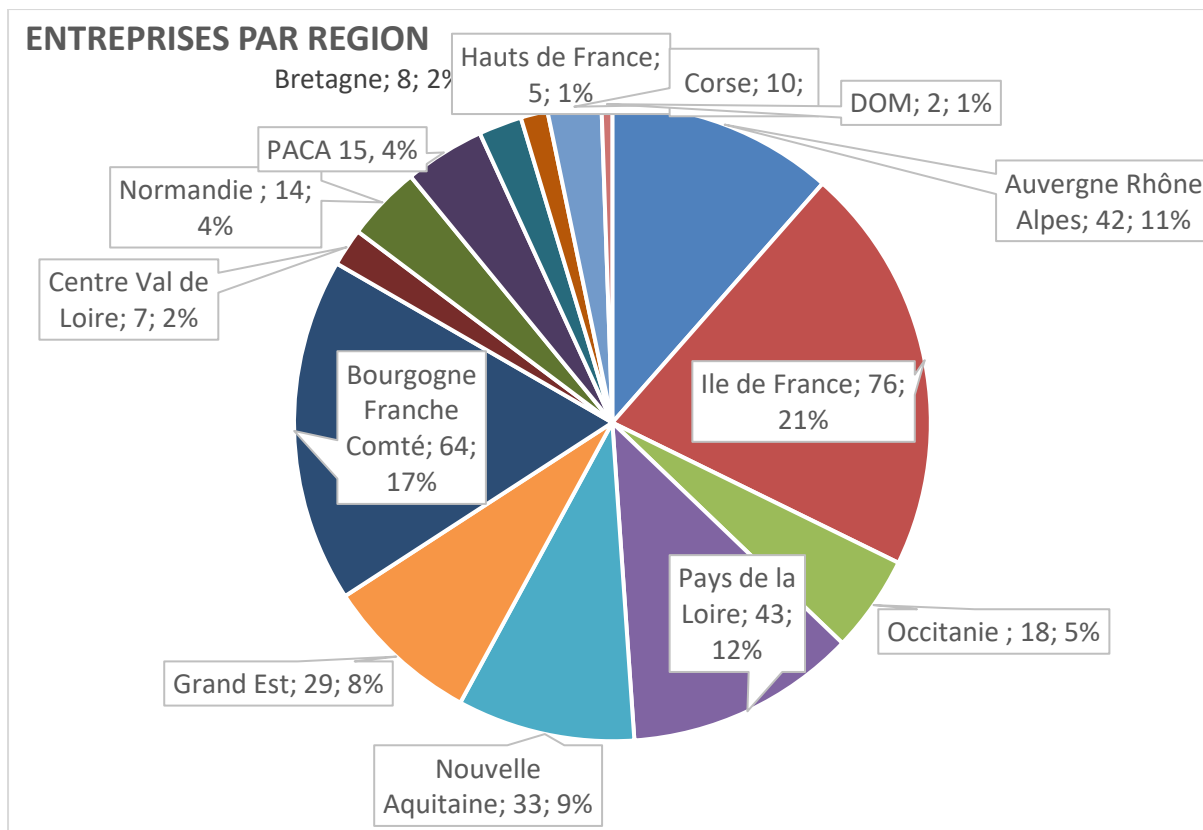
### Entreprises par secteur



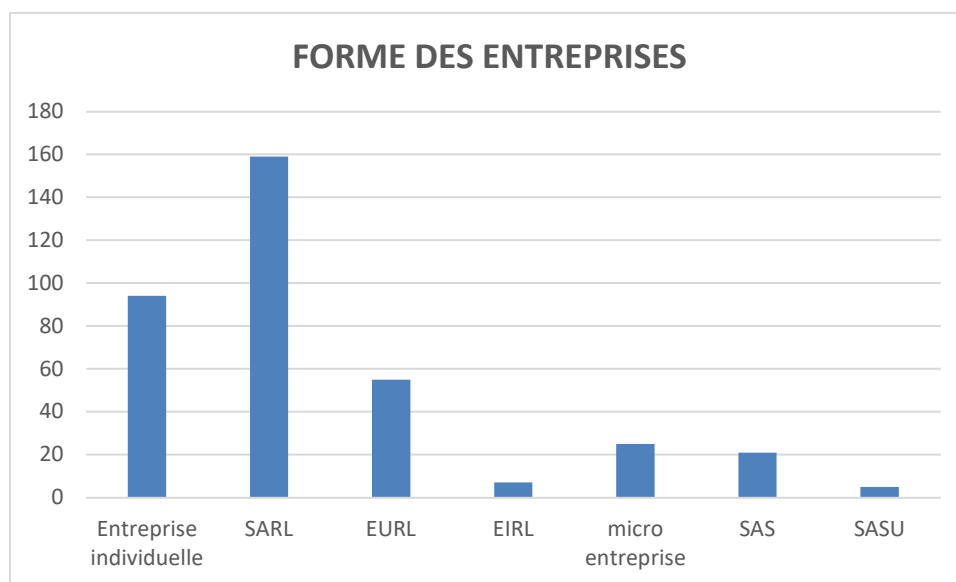
Les boulangers représentent 41% de répondants, suivis par les bouchers 13%, les pizzaiolos 12% et les restaurateurs 8%.

### Entreprises par région

Les professionnels de toutes les régions se sont mobilisés pour répondre à l'enquête. A noter la plus forte mobilisation des chefs d'entreprise des régions Ile de France (21% des répondants), Franche Comté (17% des répondants), Pays de la Loire 12% et AURA (11% des répondants).

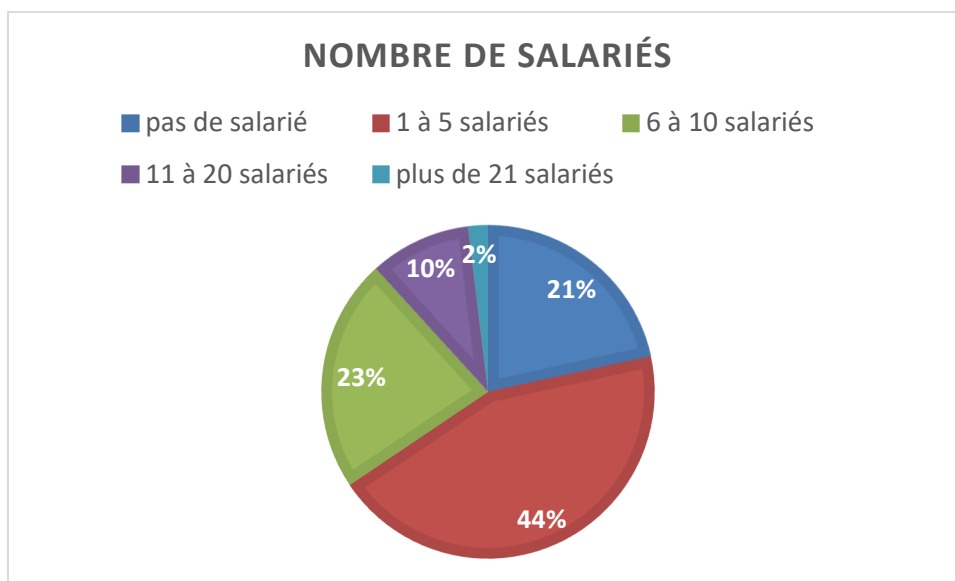


## Forme des entreprises



Les travailleurs indépendants qui ont répondu à l'enquête sont avant tout constitués en SARL pour 43% d'entre eux, en entreprise individuelle pour 26% et en EURL pour 15%. La micro entreprise est peu répandue sauf pour les camions-pizzas.

## Salariés

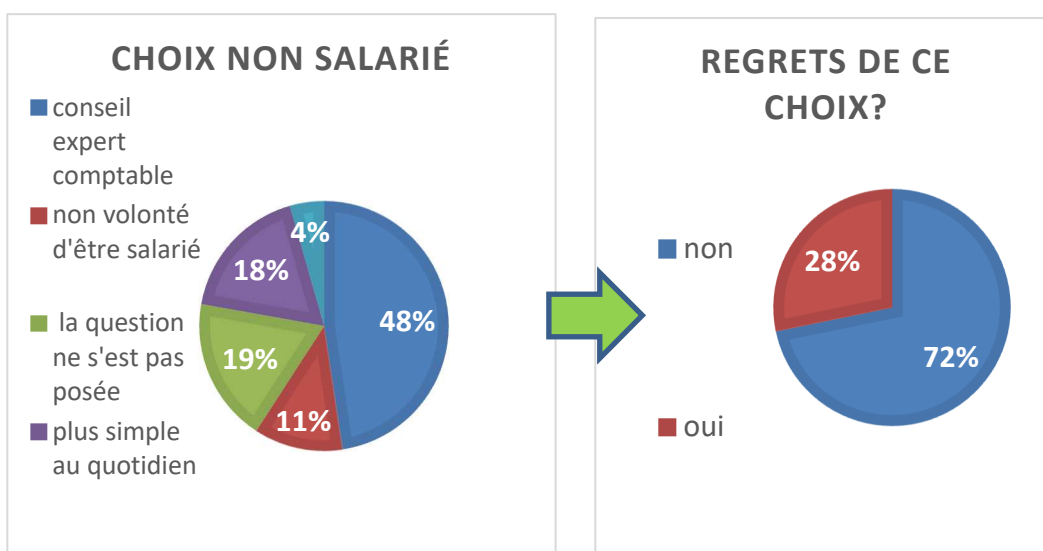


Les chefs d'entreprise TNS qui ont répondu à l'enquête ont pour 44% d'entre eux des entreprises avec 1 à 5 salariés, 23% ont entre 6 et 10 salariés. A noter que ces chiffres sont habituels pour les enquêtes CGAD ce qui montre que le statut TNS du chef d'entreprise ne joue pas sur ce point.

Le grand nombre de répondants « pizzaïolo » explique le nombre important d'entreprise sans salarié.

## Statut de TNS

### Choix du statut

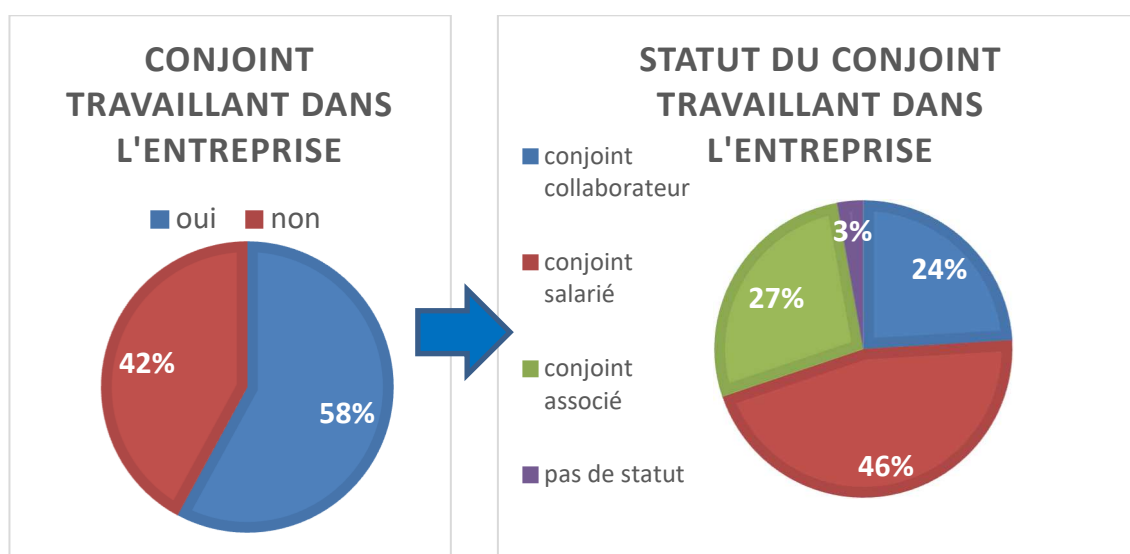


Le chef d'entreprise a choisi le statut de travailleur non salarié avant tout sur les conseils de son expert-comptable pour 48% des répondants.

Pour 48%, il s'agit d'un statut choisi volontairement pour sa simplicité au quotidien (18% des répondants), l'évidence (« la question ne s'est pas posée » : 19%) et la volonté de ne pas être salarié (11%).

A noter que près des ¾ des répondants (72%) ne regrettent pas leur choix de TNS.

## Conjoint



Pour 58% des entreprises, le conjoint travaille dans l'entreprise.

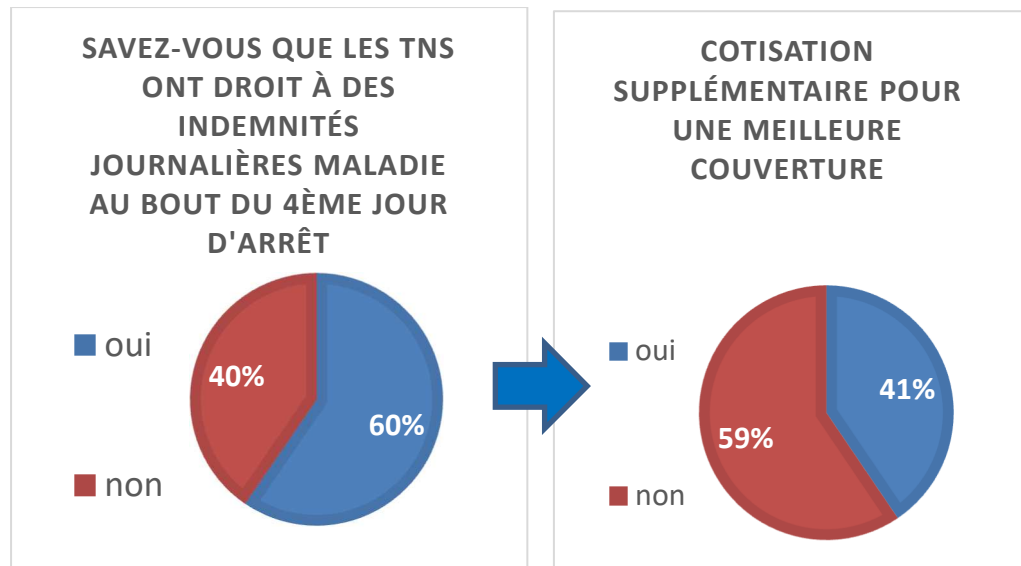
Cependant même si le chef d'entreprise est TNS, le conjoint travaillant dans l'entreprise ne l'est pas nécessairement puisqu'il est :

- salarié pour 46% des répondants,
- conjoint associé pour 27% des répondants,
- conjoint collaborateur pour 24% des répondants,
- sans statut pour 3% des répondants
- sans statut pour 3% des répondants

En tout état de cause, ces chiffres montrent que le statut de conjoint salarié est devenu le statut prépondérant lorsque le conjoint travaille dans l'entreprise.

## Protection sociale du TNS

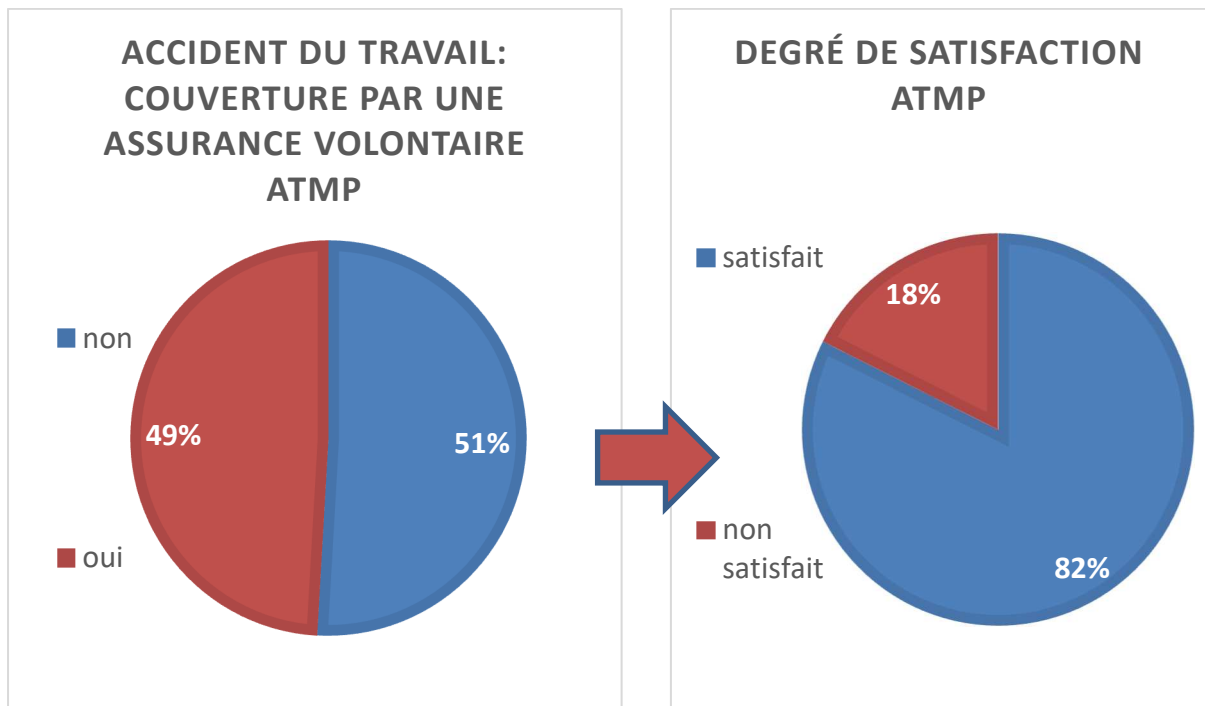
### Indemnités journalières maladie



Seulement 60% des chefs d'entreprise TNS savent qu'ils ont droit à des indemnités journalières maladie au bout du 4<sup>ème</sup> jour d'arrêt.

Même si le montant des indemnités leur apparaît faible ils ne souhaitent pas pour 59% d'entre eux qu'une cotisation supplémentaire soit mise en place.

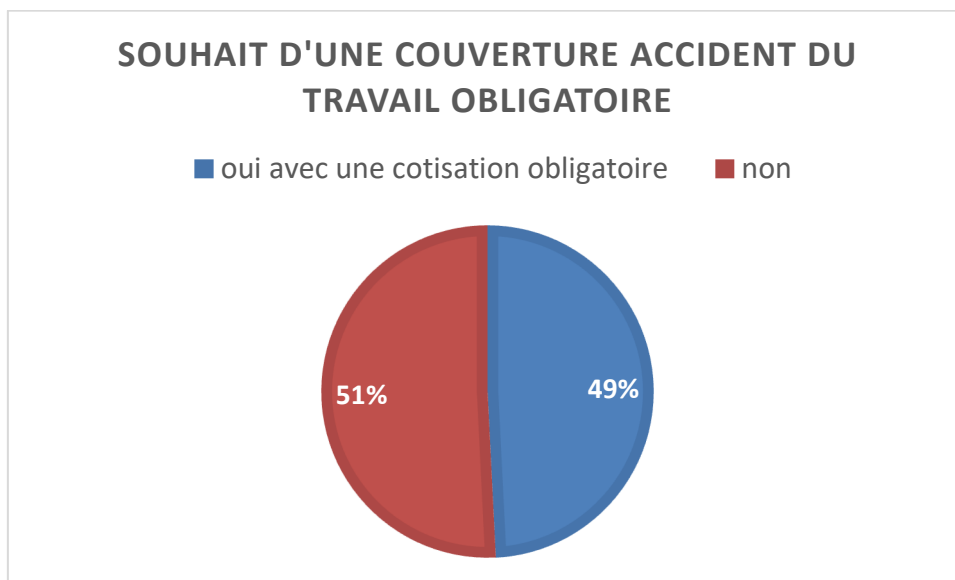
## Accidents du travail - Maladies professionnelles



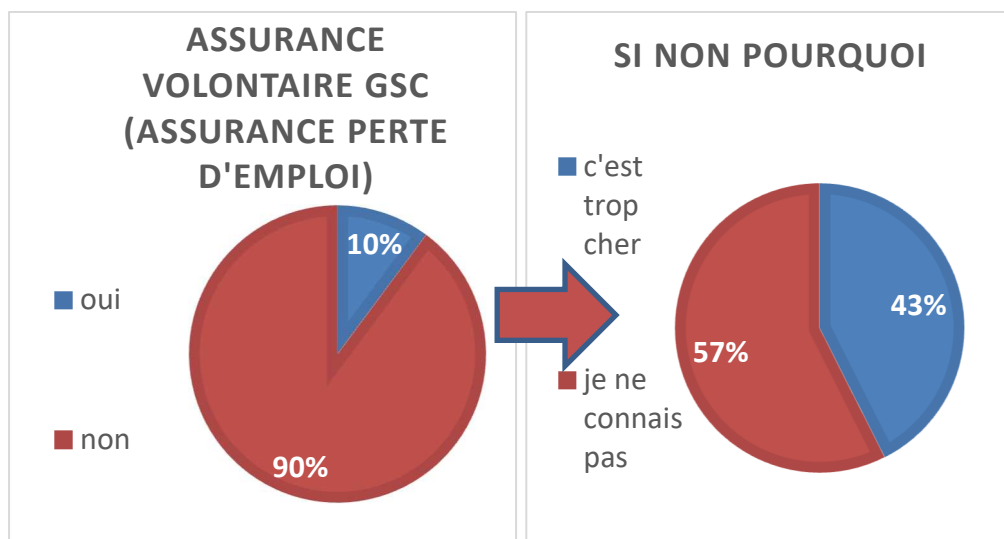


49% des entreprises ont pris une assurance volontaire (accident du travail maladie professionnelle) ATMP. Le taux de satisfaction atteint 82% pour ceux ayant contracté ce type d'assurance.

Les professionnels sont dés lors partagés sur la mise en place obligatoire d'une couverture obligatoire, avec cotisation, des accidents du travail et maladies professionnelles.(49% favorables, 51% non favorables)

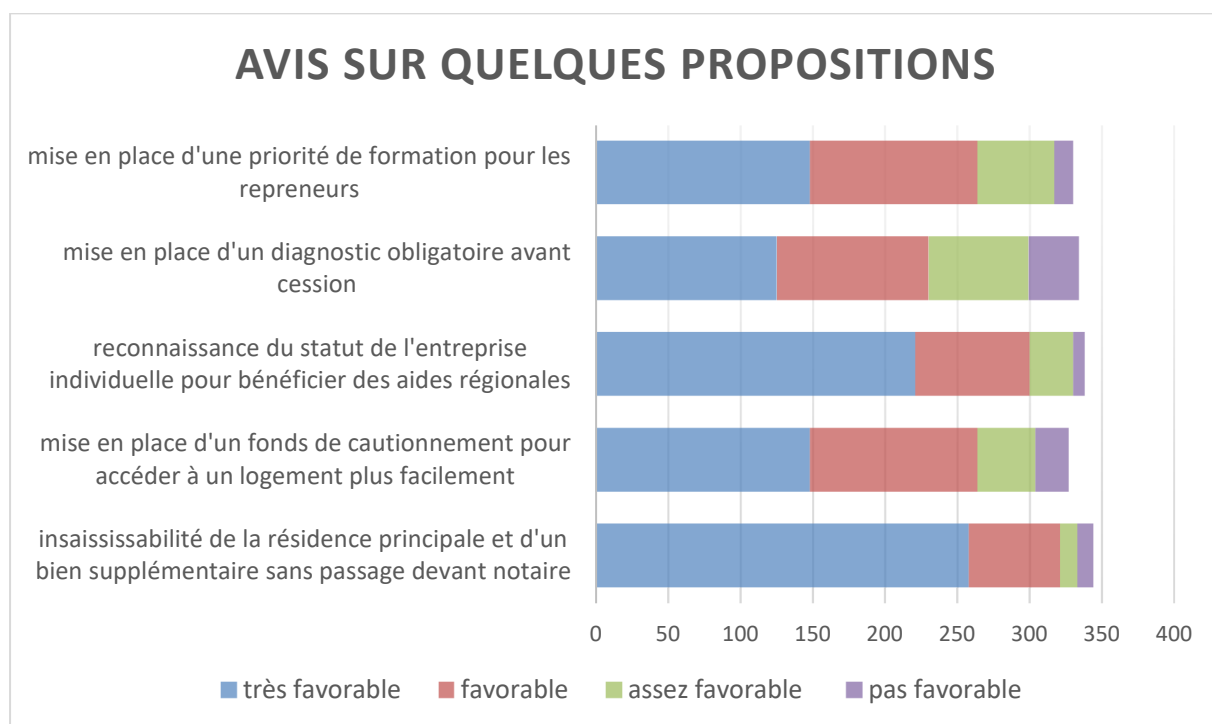


## Perte d'emplois



Seulement 10% des TNS ont pris une assurance perte d'emploi (GSC). 57% des TNS ayant répondu à l'enquête ne connaissent pas la GSC et ce dispositif apparaît trop cher pour 43% des répondants.

## Propositions d'amélioration



Les TNS sont très favorables à l'insaisissabilité automatique de la résidence principale et d'un bien immobilier supplémentaire ainsi qu'à la reconnaissance du statut de l'entreprise individuelle pour bénéficier d'aides régionales.

Enquête réalisée du 3 au 13 mars 2021 auprès des entreprises adhérentes des organisations professionnelles membres de la CGAD.

366 entreprises ont répondu volontairement à un questionnaire d'enquête en ligne.

Le traitement est réalisé sur la base des réponses volontaires à chaque question.